BANK OF AFRICA NIGER (B.O.A. NIGER)
CIB n° H 0038
B.P. 10 973 - NIAMEY
REPUBLIQUE DU NIGER

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849 DE L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2020

F.C.A. - Fiduciaire Conseil & Audit
61 Rue des Sorkhos
B.P. 07 - NIAMEY
Tél. : 20 - 73 - 38 - 13 - Fax : 20 - 73 - 51 - 95

I.A&C NIGER
Immeuble Euro World
Plateau 1 - NIAMEY
Tél. : 20 72 37 20

F.C.A. - Fiduciaire Conseil & Audit
61 Rue des Sorkhos
B.P. 07 - NIAMEY
Tél. : 20 - 73 - 38 - 13 - Fax : 20 - 73 - 51 - 95

I.A&C NIGER
Immeuble Euro World
Plateau 1 - NIAMEY
Tél. : 20 72 37 20

BANK OF AFRICA NIGER
(BOA NIGER)

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 13 000 000 000 F CFA
SIEGE SOCIAL, IMMEUBLE BOA NIGER
B.P. 10 973 - NIAMEY (NIGER)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849 DE L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS
PERIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article 849 de l'Acte Uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre attestation relative au tableau d'activité et de résultat, et au rapport d'activité de BOA Niger, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au terme de nos travaux, nous vous présentons ci-après nos principales conclusions.

Conclusions de nos travaux

A la date de ce rapport, nos conclusions sont résumées comme suit :

- **Dépréciation des créances en souffrance au 30 juin 2020**

Atlantique Telecom Niger bénéficie dans les livres de la banque au 30 juin 2020 des engagements composés de crédits directs de **F CFA 14 069 485 687** et des engagements indirects de **F CFA 4 046 621 987**.

Les crédits directs comprennent également des échéances impayées de **F CFA 874 537 463** sur des prêts à moyen terme, dont une échéance de **F CFA 444 258 106** remontant au 12 janvier 2020.

Les engagements hors bilan sont constitués des lettres de crédit documentaire que la banque a honorées et qui sont impayées pour **F CFA 3 279 785 000** depuis le 12 janvier 2020. Le client a constitué un dépôt de garantie de **F CFA 1 750 000 000** au 30 juin 2020.

La dépréciation de l'encours direct à comptabiliser au 30 juin 2020 s'élève à **F CFA 2 463 896 137** conformément à l'instruction 026-11-2016 relative à la comptabilisation et l'évaluation des créances en souffrance.

Le traitement de ce dossier est en cours d'analyse au niveau de la Banque.

- **Régularisation des encours de crédits**

Nous avons relevé les ajustements ci-après à opérer sur les encours de crédits directs :

- L'encours des créances du client SOGEA SATOM BURKINA s'élève au 30 juin 2020 à **F CFA 2 012 616 163**. Ce client présente des échéances impayées de **F CFA 44 671 414** justifiées par une taxe retenue à la source au Burkina Faso.

Les ajustements demandés ont été acceptés mais comptabilisés en septembre 2020.

- Le client AFRICAINE DES TRAVAUX PUBLICS, dont l'encours des crédits est de **F CFA 10 272 720 487**, présente des échéances impayées de **F CFA 272 720 487**. Ces impayées seraient dues à une discordance de périodicité entre le tableau d'amortissement établi par la Banque et celui reçu de CORIS Burkina. L'échéancier convenu avec le client est semestriel alors que les échéances appliquées sont trimestrielles. Le tableau de remboursement a été corrigé mais les intérêts indûment prélevés sur le client n'ont pas été reversés.

  Les ajustements s'élevant à **F CFA 85 086 202** ont été acceptés mais comptabilisés en septembre 2020.

Sur la base de notre examen limité, et après prise en compte des éléments figurant aux points ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour F.C.A. Fiduciaire Conseil & Audit

EXCO - FCA FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT
Membre EXCO AFRIQUE

Nouhou TARI
Associé-Gérant
Expert-Comptable diplômé

I.A&C NIGER

Sirage SANI BAKO
Associé-Administrateur Général
Expert-Comptable diplômé

Fait à Niamey, le 02 octobre 2020

A N N E X E S

TABLEAU SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2020

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

Niamey, le 23 Septembre 2020

I. Tableau et Rapport semestriels d'activités
Tableau semestriel d'activités

En millions de FCFA

Indicateurs	31 déc. 2019	30 juin 2019 (A)	30 juin 2020 (B)	Variations pour une année glissante (B-A)	
				En valeur	En %
Produit Net Bancaire	23 447,88	11 138,17	11 135,73	-2,44	-0,02
Frais généraux	-11 918,46	-5 543,20	-5 531,97	11,29	-0,20
Résultat brut d'exploitation	11 529,42	5 594,98	5 603,76	8,85	0,16
Coût du risque	-1 242,18	-142,90	-1 635,39	- 1 492,49	1 044,44
Résultat avant impôt	10 414,84	5 452,08	3 999,92	-1 452,16	-26,63
Résultat net	8 502,65	4 530,44	3 323,76	-1 206,68	-26,63

II. Commentaires

Les principaux indicateurs de résultat de la banque ont évolué comme suit :

- **le Produit Net Bancaire (PNB)** se stabilise à 11 135,73 millions de F CFA contre 11 138,17 millions de F CFA en juin 2019. Cette situation s'explique par l'évolution favorable de 9,39% de la marge bancaire contre balancée par une baisse de 15,42% sur les commissions & divers;

- **les frais généraux** baissent de 0,2% à 5 531,97 millions de F CFA contre 5 543,20 millions de F CFA un an auparavant avec une amélioration du coefficient d'exploitation à 49,7% contre 50,8% en décembre 2019 ;

- **le Résultat Brut d'Exploitation (RBE)** progresse de 0,16% à 5 603,76 millions de F CFA contre 5 594,98 millions de F CFA un an auparavant ;

- **le coût du risque** s'affiche à -1 635,39 millions de F CFA contre à -142,90 millions de F CFA en juin 2019 en raison de la dégradation du portefeuille dans un contexte de crise sanitaire de la COVID-19;

- **le résultat semestriel avant impôts** ressort en baisse de 26,63% à 3 999,92 millions de F FCFA contre 5 452,08 millions de F CFA un an auparavant, en rapport avec la dégradation du coût du risque;

- **le Résultat Net** s'affiche en conséquence à 3 323,76 millions de FCFA contre 4 530,44 millions de F CFA en juin 2019, soit un repli en rythme annuel de 26,63%.